

Sanitaire : protocole national et doctrine municipale

L'Éducation nationale, comme la Santé publique relèvent de la responsabilité de l'État. Pour la rentrée 2020, prévue le 1er septembre, les élèves des écoles maternelles et élémentaires cannoises seront donc accueillis suivant le protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires édicté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 26 août 2020 qui impose :

- le respect des gestes barrière (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades) ;
- le port du masque pour les adultes et pour les élèves de plus de 11 ans ;
- la limitation du brassage des élèves, dans la mesure du possible ;
- le nettoyage et l'aération des locaux à plusieurs reprises dans la journée ;
- la garde à la maison de l'enfant en cas de fièvre supérieure à 38° ou de symptômes faisant penser à la Covid-19.

En cas de suspicion de cas dans une école maternelle ou élémentaire et en l'absence d'indication sur la démarche à suivre dans ledit protocole sanitaire gouvernemental, la doctrine municipale consiste à :

- 1) demander à ce que la personne (enfant ou personnel) qui présente des symptômes suspects soit testée pour connaître son état de santé et sa contagiosité ;
- 2) en cas de Covid-19 avéré, procéder à son isolement ainsi qu'à celui des cas contacts identifiés et, pour ces derniers, jusqu'à l'obtention des résultats.

Il est nécessaire de rappeler l'importance du rôle des parents et leur responsabilité dans la gestion de cette épidémie en leur demandant de :

- contacter le médecin de famille dès l'apparition de symptômes suspects (toux, difficultés respiratoire, fièvre, courbatures, fatigue inhabituelle, perte de goût ou d'odorat, maux de gorge ou de tête) ;
- prévenir simultanément le responsable de l'établissement.

Page 4 sur 48

Le Guide local Covid-19 édité en ligne par la Mairie de Cannes est mis à jour régulièrement et accessible sur le site officiel Cannes.com à cette adresse :

<http://www.cannes.com/fr/dossiers-cannes-com/annee-2020/coronavirus-covid-19/covid-19-guide-local.html>

Pour rappel, dès le début de la crise liée à la Covid-19, David Lisnard avait souhaité que les services municipaux assurent l'accueil des enfants des personnels mobilisés, puis de l'ensemble des élèves, dans les meilleures conditions sanitaires possibles. À l'heure de la

rentrée scolaire, soucieuse de la santé des enfants comme de celle du personnel, la Mairie de Cannes reste très vigilante et continue d'appliquer les mesures indispensables dans ses établissements de façon stricte et rigoureuse pour contribuer à protéger la population. Ces mesures seront réévaluées selon l'évolution de la situation sanitaire.

Un « plan de lutte contre la chaleur » pour garantir un cadre agréable et favoriser la réussite scolaire des élèves cannois



Afin de permettre l'apprentissage dans des conditions optimales, la Mairie poursuit la modernisation de ses équipements dans les écoles et dans les crèches. Un « plan de lutte contre la chaleur » de 6,5 M€, qui figure dans le projet de mandat présenté aux Cannois par David Lisnard en mars 2020, a été lancé cet été. Celui-ci prévoit notamment la végétalisation des cours de récréation et la mise à disposition d'espaces rafraîchis en permanence (équipement d'une salle climatisée, installation de stores, de films filtrants, etc.). D'autres investissements importants ont également été réalisés : la cuisine centrale a été rénovée et les travaux de mise en accessibilité pour l'inclusion de tous les enfants se poursuivent.

Maintenir la qualité des enseignements proposés et continuer à accompagner les familles

Par ailleurs, sur le plan scolaire, périscolaire et extrascolaire, des actions pédagogiques qualitatives ont été élaborées pour 2020-2021 afin de compléter celles déjà existantes (étymologie grecque et latine, 100% EAC) en vue de favoriser l'épanouissement et la formation au civisme et à la citoyenneté des jeunes Cannois, dans la continuité de la politique volontariste de David Lisnard en faveur de l'éducation. À Cannes, le budget de fonctionnement de la direction de l'éducation s'élève à plus de 6 M€ pour 2020-2021. Enfin, pour faciliter les démarches administratives des parents d'élèves, la dématérialisation des inscriptions et réinscriptions scolaires a été reconduite. Le module du « portail famille » permet aux parents d'effectuer les formalités en ligne, payer les factures et fournir des documents, sans avoir à se déplacer.



« L'année scolaire 2020-2021 sera placée sous le signe de la vigilance sanitaire, de la modernisation des équipements et, comme toujours, de l'épanouissement des petits Cannois. »

David Lisnard, maire de Cannes

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité